

REÇU A LA PRÉFECTURE  
12 SEP. 2006

**Service instructeur**  
Direction des Opérations  
Foncières et Immobilières

N° 39/134-06

**Service consulté**  
Direction des Infrastructures  
Routières et des Transports

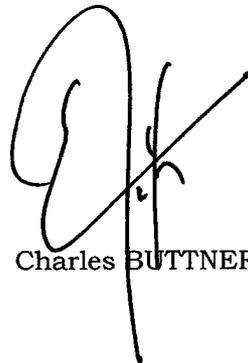
**DECISION DE RECLASSEMENT DANS LE DOMAINE PRIVE DEPARTEMENTAL**

Résumé : *Le présent rapport a pour objet d'approuver à HESINGUE le reclassement dans le domaine privé départemental de parcelles qui ne sont plus nécessaires au projet routier et permettre ainsi leur réinscription au Livre Foncier et leur rétrocession aux anciens propriétaires.*

Dans le cadre de la déviation de la R.D. 105 liaison R.D. 12 bis – R.D. 473 sur le territoire des communes de HESINGUE et de BLOTZHEIM, le Département du Haut-Rhin a acquis dans les années 1997/1998 un certain nombre de parcelles de terrains qui ne sont plus nécessaires au projet routier suite à une modification du tracé.

En conséquence, il y a lieu de procéder au reclassement de ces parcelles dans le domaine privé départemental en vue de leur réinscription au Livre Foncier et permettre ainsi leur rétrocession aux anciens propriétaires, conformément aux dispositions de l'article L 12-6 du Code de l'Expropriation.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER